

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160201_08

Séance du 1^{er} février 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2016

Date d'affichage :

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Défense incendie avec création de deux réserves
incendie à Petit-Villard et La Bourre – DETR**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale n°79 du 22 décembre 2015 définissant les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016,

M. le Maire rend compte d'une réunion de travail avec le SDIS du Jura au cours de laquelle le point a été fait sur la défense incendie de la commune.

Il s'avère nécessaire de procéder à la création de deux réserves incendie pour compléter le dispositif actuel et respecter ainsi la réglementation :

- une réserve de 120 m³ à Petit-Villard, compte tenu de la présence de 2 établissements recevant du public (colonie et centre équestre) ;
- une réserve de 60 m³ à La Bourre, compte tenu de la présence du chalet de restauration avec salle hors-sac et logement.

Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Fourniture et pose d'une réserve incendie de 120 m ³	25 000 € HT
Fourniture et pose d'une réserve incendie de 60 m ³	20 000 € HT
Coût total	45 000 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR 2016	22 500 €
Conseil départemental	13 500 €
Commune de Mignovillard : autofinancement avec prêt CDC...	9 000 €
Total	45 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2016, en mettant en exergue le statut de commune nouvelle ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE